



Réponse commune du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, du Premier ministre, Luc Frieden, et du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°4576 du 5 août 2026 des honorables députés Ben Streff et Mars Di Bartolomeo au sujet d'une taxe touristique

Monsieur le Ministre a-t-il pris connaissance des propos du Premier ministre relatifs à une éventuelle taxe touristique visant spécifiquement les ressortissants de pays tiers ?

Dans le contexte de la nécessité de dégager de nouvelles ressources propres pour le financement du futur budget de l'Union européenne et après discussion au sein du Conseil de Gouvernement, le Premier ministre a soulevé que le prélèvement par demande dans le cadre de l'European Travel Information and Authorisation System pourrait constituer, pour le Luxembourg, une option à creuser davantage.

Ces déclarations traduisent-elles l'existence de discussions récentes au sein du gouvernement au sujet d'une taxe sur le tourisme ou s'agit-il d'un cavalier seul du Premier ministre ?

Vu l'importance des discussions relatives au futur budget de l'Union européenne, le Gouvernement se concerte régulièrement sur des aspects pertinents, dont les ressources propres et de nouvelles options à considérer, telles qu'une éventuelle utilisation des fonds issus de l'European Travel Information and Autorisation System.

Il convient de souligner qu'au Luxembourg, diverses communes ont d'ores et déjà implémenté une taxe de séjour sur leur territoire en vertu du principe d'autonomie en matière d'imposition communale. Une taxe touristique au niveau national n'est pas envisagée.

Existe-t-il des études évaluant l'impact d'une telle taxe pour le Luxembourg ?

L'impact potentiel de l'option décrite ci-dessus serait à évaluer au niveau européen.

Luxembourg, le 31/08/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles